



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

23/05/25



ID : 031-213104219-20250520-DEL2025\_04\_06B-DE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 20 mai 2025

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-huit heures  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal  
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,  
Maire.

DATE  
DE LA CONVOCATION

14 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE

14 mai 2025

**Étaient présents : 17**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN,  
BESOMBES,

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE (à partir de 18 h 08), PERON,  
MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations : 09**

M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX

Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA

Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ

M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN

Mme VIOLTON avait donné procuration à Mme RAHIN

Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Mme COUESNON avait donné procuration à M. GAROUSTE

**Absents : 01**

M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-04-06

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

Les subventions de fonctionnement courant aux associations sont attribuées dans le cadre du budget. Les subventions exceptionnelles doivent faire l'objet d'une délibération particulière.

Deux demandes exceptionnelles ont été faites par des associations en raison de bons résultats obtenus par leurs équipes qui impliquent des déplacements inhabituels pour la poursuite des compétitions.



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

23/05/25

Bescher  
Levrault

ID : 031-213104219-20250520-DEL2025\_04\_06B-DE

La Commune souhaite donner une suite favorable à ces demandes :

- UNSS Collège : 200 € pour les déplacements de l'équipe de foot aux championnats nationaux.
- PJVTT : 300 € pour contribuer aux déplacements de 3 joueurs sélectionnés aux championnats de France à Lille et Saint Quentin.
- Le Souvenir Français : 300 € pour cette association fondée en 1887 qui a pour but la préservation de la mémoire de tous les combattants français, l'entretien des tombes abandonnées de soldats et la participation aux différentes commémorations dans les communes et qui est présente lors des cérémonies et offre une gerbe.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre),

**DECIDE** d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- UNSS Collège : 200 €
- PJVTT : 300 €
- Le Souvenir Français : 300 €

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 20 mai 2025

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

